



COMMUNE DE MONTCHABOUD

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JANVIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de Mme le Maire, en date du Lundi 09/01/2017, en salle de la mairie.

Présences : M. Roland CHABERT, Mme Pascale MICHALLET, M. Alain RET, Mme Fabienne GAGNAIRE, M. Marc ORTIZ. M. Guy SOTO, Mme Magdeleine FASOLA, Mme Chantal MATHIEU

En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Excusés : M. Jack BALLESTEROS, M. Jean-François ARMAND,
Secrétaire de séance : Marc ORTIZ.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Magdeleine FASOLA, à 19.00 h.

ORDRE DU JOUR

Délibération :

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2017.

Divers Commune

Divers Métropole

DATES DE REUNIONS

Rappel de dates:

► *Prochain conseil municipal le lundi 06 février 2017 de 19 heures à 21 heures, en Mairie.*

- Cérémonie des vœux du Préfet le mardi 10/01. La présence de Guy Soto et Magdeleine Fasola est prévue.
- Vœux de la Métropole le jeudi 12/01.
- Ingrid suit une formation INSEE/recensement : jeudi 12/01.
- Mardi 17/01. Mme le maire se rend à une réunion Métropole concernant les travaux voirie/commune.
- Vendredi 20/01. Guy Soto et Magdeleine Fasola font la réception des travaux mairie.
- Vendredi 27/01 à 14h, réunion Métropole sur la prévention de la délinquance.

1 - Point d'information soumis au vote

1 - Délibération :

Sur le plan budgétaire, l'année comptable 2016 est arrêtée. Afin de pouvoir liquider les dépenses d'investissement concernant l'année 2016, nous devons constituer sur le plan comptable « les restes à réaliser de l'exercice 2016 » dans la limite de ¼ des crédits inscrits au budget 2016.

Les sommes inscrites sur 5 lignes budgétaires se répartissent sur 5 catégories de dépenses :

Frais d'études, matériel et outillage, matériel de bureau et informatique, mobilier, constructions.

Pour un total de 23 000 euros.

► **Vote du conseil : Pour à l'unanimité.**

► **DIVERS COMMUNE :**

- La vérification des 13 hydrants ou poteaux d'incendie a été faite. Nous avons à prévoir une modification de branchement pour un poteau d'incendie qui se situe sur le Chemin du Cray. Sa position sera sur le point du réseau qui passe sous la route du Cray. Le travail sera réalisé en janvier et mars 2017 (contact Métro).
- Le SMTC doit venir placer un panneau indicateur de vitesse à l'entrée de la commune. Un contact sera pris pour les détails de la mise en place.
- Concernant les petits terrains (1 425 m²) qui se situent à l'entrée de la commune et qui appartiennent au Département, après courrier de Mme le Maire, entretien téléphonique et comme annoncé précédemment nous allons pouvoir récupérer ces terrains pour un coût symbolique de 100 euros. Mme le Maire a contacté les propriétaires des terrains adjacents et leur fera un courrier officiel lorsque l'acte sera entériné.
Un métrage est prévu avec le Département, le 10/01 sur le terrain. Un acte de la part du Département sera établi et nous ferons ensuite le nécessaire qui s'impose.

1°) **Travaux commune :**

Le nettoyage au 1^{er} étage de la mairie est fait. L'étage est partiellement terminé. Encore quelques points soit à rectifier ou à remplacer.
La mairie est en quête de mobilier.

► **DIVERS METROPOLE :**

a) Concernant l'intérêt métropolitain/dans le cadre de la voirie et espaces publics :

Après plusieurs réunions sur ce thème, une délibération pour les conseillers métropolitains propose 6 axes d'interventions et définit les modalités de financement.

1°) Les programmes de réaménagements des espaces publics à hauteur égale Métro/commune
Les travaux d'embellissement commune.

2°) Travaux de GER (Gros Entretien Renouvellement) la métro a une enveloppe annuelle d'un montant fixé à 3 millions d'euros pour les ouvrages d'art + voiries départementales et 9 millions pour les voiries et espaces communaux.

Cette dernière enveloppe est répartie par territoire (en attente des résultats de la CLECT) avec des fonds de concours pour les opérations de remise à niveau suite à l'identification de péril.

3°) Les opérations d'aménagement, une partie sera supportée par les fonds dégagés par la CLECT (1,7 million) et la taxe d'aménagement au principe d'une Taxe d'aménagement majorée sur le secteur en fort développement ainsi qu'à des PUP (Projet Urbain Partenarial - LOI ALUR).

4°) Mise en place d'un programme de proximité d'un montant de 1million réparti entre les communes (l'accompagnement de petites adaptations de proximité souhaitée par les habitants)
Partage entre la commune/Métro.

5°) Accompagnement de grands projets de circulation structurants (aménagement du Rondeau, du rond-point de Muzet à Vizille) la DUP sur la déviation du Péage de Vizille.

6°) Revoir la place du citoyen et de l'utilisateur et favoriser les expérimentations d'usage. Favoriser et garantir la rencontre entre les pratiques effectives et le projet élaboré.

Un apéritif à l'occasion de la nouvelle année est organisé par le conseil pour fêter l'année 2017.